La Lettre du Maire

Septembre - Octobre 2016 - n° 6 www.mallemortdeprovence.com



Hélène GENTE Maire de Mallemort Vice-présidente du conseil de territoire Conseillère Départementale Conseillère Métropolitaine

Schéma Directeur Pluvial

Chères Mallemortaises, Chers Mallemortais, Chaque automne, les eaux pluviales constituent une réelle problématique dans notre village. Conscients de cette réalité, mon équipe et moimême avons pris la mesure de la situation, accompagnés par le bureau d'études CEREG, afin d'évaluer les enjeux techniques et financiers à mettre en œuvre pour solutionner les problèmes d'inondation générés par les eaux pluviales.

Vous avez été très nombreux à assister à la réunion du 12 octobre 2015, et je vous en remercie tout particulièrement. La seconde réunion publique du 27 septembre 2016 va permettre de faire le point sur l'avancement du projet.

Une étude a été réalisée à l'échelle de la commune pour identifier les difficultés rencontrées lors de violents orages. Lors de la 1^{re} réunion, 58 personnes ont répondu au questionnaire, permettant au bureau chargé de l'étude de recueillir des données essentielles. Vous trouverez dans cette lettre du maire, un état de la situation actuelle ainsi que les solutions envisageables et leur planification.

Mon équipe et moi-même attachons une grande importance à ce que la qualité de vie soit meilleure à Mallemort, et résoudre cet état de faits qui dure depuis plusieurs années fait partie intégrante de nos priorités.

1. L'étude et ses étapes

L'étude de la situation a été réalisée par le cabinet CEREG, elle nous présente les résultats sur l'état de notre réseau, ainsi qu'une proposition de solutions envisageables, et leur planification. Aujourd'hui, nous pouvons d'ores et déjà vous donner les premiers éléments.

L'étude est prévue en 5 phases :

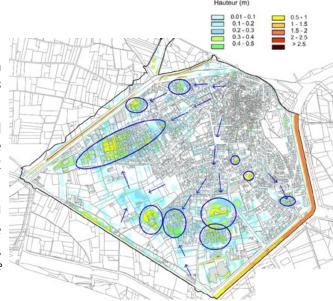
- 1. Collecte des données + enquête
- 2. Études du ruissellement et du risque pluvial
- 3. Diagnostic du réseau pluvial
- 4. Étude technico-économique des solutions
- 5. Établissement du schéma directeur d'assainissement pluvial

Actuellement, nous en sommes à la phase 3, sachant que les deux suivantes concerneront les études techniques et économiques et l'établissement du schéma directeur pluvial. Nous savons, dès à présent, qu'il faudra planifier des travaux importants.



2. Quelques précisions

- le 2 octobre 2015, à Mallemort : entre 70 et 120 mm d'eau/heure sont enregistrés pendant plusieurs heures
- => épisode reconnu comme pluie centennale
- Pluie centennale: phénomène exceptionnel dépassant tous les records de chute d'eau à l'échelle d'une vie. La périodicité de ces évènements est aléatoire ils ne peuvent donc pas être anticipés
- Pluie décennale : fortes précipitations dont le niveau est égalé ou dépassé en moyenne une fois par décennie (ci-contre) sur les zones inondables détectées sur le village, en jaune on voit bien les terres impactées, qui se révèlent être inondées en cas de très forte pluie.



LEGENDE

Limite du modèle Principaux axes d'é

Zones de stockage

La lettre du Maire - Septembre octobre
Date de dépôt légal : 26/09/2016
Directeur de publication : Hélène Gente
Rédaction : Mairie de Mallemort
Conception et réalisation : service
Communication, Mallemort.
Source : CEREG
Crédit photo : CEREG M. Verdeil
Impression : Mairie
Tirage : 3 200 exemplaires
Distribution : 3 200 exemplaires

3. Le contexte général

L'étalement urbain et l'imperméabilisation des sols augmentent les surfaces de recueil et les volumes d'eau à évacuer. Le réseau actuel d'évacuation des eaux pluviales de Mallemort était suffisant il y a 30 ans mais il ne peut plus l'être aujourd'hui. De manière générale, un réseau pluvial doit être capable d'absorber les phénomènes qui se produisent tous les 10 à 15 ans en moyenne. Au-delà, pour les phénomènes exceptionnels (pluie centennale par exemple), l'étude a permis d'identifier les conséquences et les zones potentiellement inondables.

Outre la réponse aux questions que vous vous posez depuis des années sur ces phénomènes récurrents, cette étude est une composante majeure dans le projet du PLU, car elle sera intégrée à la réflexion sur la densification urbaine étudiée en ce moment.

Il existe de nombreux points bas sur la commune où des phénomènes de stockage apparaissent pour des pluies fréquentes et qui s'amplifient en direction du canal des Alpines.

Une partie du réseau pluvial possède une capacité insuffisante pour faire transiter les eaux générées lors d'épisodes pluvieux d'occurrence assez courante, notamment le canal du Roure et la partie Nord. Cette insuffisance capacitaire implique les mises en charge voire des débordements importants du réseau pluvial. Dans les parties basses de la commune où, à la faveur de

dépressions topographiques locales, le réseau est peu profond, les débordements apparaissent d'autant plus fréquemment.

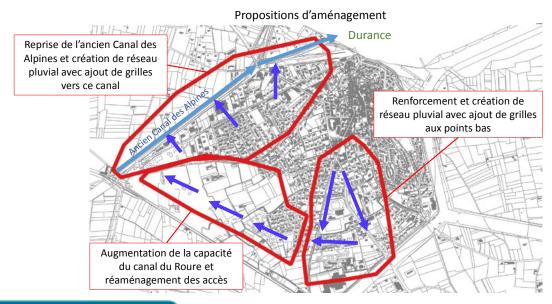
Le premier état de fait est que notre village est sur une surface plane (0.1% de pente au bas du village), ce qui est un frein à l'évacuation naturelle de l'eau.

Les systèmes d'évacuation ne font plus leur office, et ce pour plusieurs raisons :

- Plusieurs ouvrages sont anciens et/ou à remplacer ou rénover.
- L'ex Agglopole avait signalé lors de la 1re réunion publique, le déversement du pluvial dans le réseau d'assainissement provoquant la surcharge de celui-ci et donc les débordements puis les inondations. Il incombe à la commune de déconnecter ces réseaux, ce qui a été entrepris dans les rues Lamanon, Père Burle, Jullian etc.... Le réseau d'eaux usées reçoit encore de nombreuses eaux parasites, les particuliers concernés ont le devoir de déconnecter leurs évacuations d'eau de pluie du réseau d'assainissement. Cela est l'affaire de tous.
- Les grilles permettant de drainer les eaux accumulées dans ces points bas vers le réseau pluvial sont insuffisantes.

Plusieurs travaux ont déjà été réalisés :

• La commune a engagé le nettoyage de tous les regards du centre ancien, ainsi que le curage du canal des Alpines.



4. Solutions envisagées

Pour résoudre ces dysfonctionnements, des propositions d'aménagement sont formulées avec notamment :

- La reprise de l'ancien canal des Alpines (exutoire principal du réseau pluvial de la commune) afin de drainer les eaux vers la Durance. La commune a déjà engagé le curage en 2015
- Le renforcement et/ou la création de tronçons enterrés ou aériens vers l'ancien canal des Alpines, route RD23E
- La reprise de certains tronçons de canaux ayant aujourd'hui une section hydraulique insuffisante
- L'ajout de grilles dans les différents points bas de la commune
- · La création de bassins de rétention sur des sites à déterminer
- Remise en état de l'ouvrage sous le rond-point de la Durance

- Déconnexion de certains réseaux
- · Création de nouveaux réseaux
- Nettoyage systématique des regards

Un étalement des travaux sur plusieurs années va être mis en place, avec une priorisation, notamment celle des traverses créées rejoignant le canal des Alpines, ainsi que la réfection de l'ouvrage sous le rond-point de la Durance, permettant d'évacuer les eaux des guartiers situés sur les points bas.

Ces préconisations permettront dans un premier temps de résoudre les problèmes d'inondation rencontrés dans les lotissements représentant les points bas de la commune.